



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-deux, le trois octobre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Robert HAGET, Emmanuel HANON, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absentes ou excusées : Mmes Nadia GRAMMONTIN, Maryse PAYBOU.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT : FOURNITURES DE PNEUMATIQUES EQUIPANT
LES VEHICULES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET
EXECUTION DE PRESTATIONS ASSOCIEES- AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT
DE SIGNER L'AVENANT N°1 POUR LE LOT 1 : PNEUS AGRICOLES / POIDS LOURDS /
MOTOCULTURES / TRAVAUX PUBLICS**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 20 décembre 2019 pour une remise des offres le 22 janvier 2020.

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lot(s)	Désignation
01	Pneus agricoles / poids lourds / motocultures / travaux publics
02	Pneus véhicules légers / véhicules utilitaires

Les marchés ont été attribués comme suit :

- Lot 1 : SOG Pneus services pour un montant estimatif de **90 506,42 € HT.**
- Lot 2 : Ets PEDARRE PNEUS pour un montant estimatif de **12 504,63 € HT.**

Le marché, notifié le 27 février 2020 pour une durée de 4 ans a été attribué à l'entreprise **SOG PNEUS SERVICES** (64230 LESCAR) pour un montant estimatif annuel de 90 506,42 € HT.

L'article 5.2 du CCAP précise concernant les prix du BPU : « Pour l'ensemble des lots, les prix sont révisés annuellement par application du marché d'un coefficient Cn donné par la ou les formules suivantes ».

Il indique ensuite, concernant les prix du catalogue : « Les prix sont fermes la première année, puis ajustables annuellement sur la base des prix du catalogue fournisseur en vigueur sur lequel seront appliquées les remises éventuelles proposées par le titulaire prévu à l'acte d'engagement ».

Au regard du contexte actuel de crise sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences de flambée des prix des matières premières il est dans le cadre de ce marché plus judicieux d'opter pour une révision des prix mensuelle et non annuelle afin de s'adapter au mieux aux éventuelles variations des prix des matériaux et matières nécessaires pour la réalisation de ce type de marché.

L'objet du présent avenant vise à modifier l'article 5.2 du CCAP afin d'introduire une **périodicité mensuelle** de révision des prix, pour les prix du BPU mais aussi ceux du catalogue.

Après modification l'article 5.2 du CCAP se présentera comme suit :

Pour les prix du BPU : « Pour l'ensemble des lots, les prix sont révisés **mensuellement** par application du marché d'un coefficient Cn donné par la ou les formules suivantes ».

Pour les prix du catalogue : « Les prix sont fermes la première année, puis ajustables **mensuellement** sur la base des prix du catalogue fournisseur en vigueur sur lequel seront appliquées les remises éventuelles proposées par le titulaire prévu à l'acte d'engagement ».

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant pour le lot 1.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Patrice LAURENT

